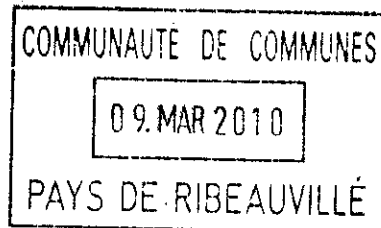


MAIRIE



68150 AUBURE



**Monsieur le président
SIVU DU SCOT
MAIRIE de BENNWIHR
68630 BENNWIHR**

Monsieur le Président,

Les élus d'Aubure se sont réunis lundi soir pour une présentation du SCOT, afin qu'ils puissent donner leur avis et éventuellement émettre des réserves.

Le village d'Aubure ayant toujours été très sensible à son environnement et à sa préservation, se retrouve totalement dans les principales orientations du SCOT.

Toutefois, un seul point nous pose problème. En effet, il faut se rappeler qu'Aubure est une ancienne station climatique spécialisée pour les maladies pulmonaires. De ce fait, de grandes bâtisses ont été érigées dans les années 1920 à 1930 pour être des centres de cure (le Béthel, les bâtiments des Combattants). Sur trois bâtiments, deux sont vides actuellement et pourraient être transformés en logements. Dans chaque bâtisse, 8 à 10 logements pourraient être créés et des projets ont déjà émergés. Les bâtiments en question se situent dans l'emprise T0. Ils ne pourraient donc pas rentrer dans le nombre de logements à créer pour avoir une densité de logements de 20/ha.

Or, vu la taille de la commune (421 habitants), où près de la moitié des logements sont du locatif, il y a encore actuellement un besoin de demeures. Mais avec ces bâtiments transformés en logements (une vingtaine pour les deux bâtiments et éventuellement une trentaine dans quelques années en cas de transformation du 3^{ème} bâtiment), nous serons bien pourvus en appartements (locatifs ou non).

Or, par la suite tout projet de plus de 30 ares devra encore une fois prévoir une palette d'offre avec logements individuels et collectifs. Nous arriverons donc à saturer un marché et cela nous bloquera un moment si nous voulons lancer des projets de + de 30 ares.

Nous souhaiterions donc que cette spécificité soit prise en compte en permettant l'intégration du nombre de logements qui vont se réaliser dans ces anciens bâtiments, dans le nombre de logements collectifs qu'Aubure devrait créer.

Cette réutilisation du bâti ancien est en plus préconisée dans les orientations de la nouvelle Charte du Parc des Ballons (PNRBV).

.../...

Toutes les autres orientations sont en adéquation avec notre politique urbanistique, car nous souhaitons maintenir un maximum de terrains en agriculture.

En espérant que notre demande pourra être prise en compte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Maire, HUMBRECHT Claude

